

BACCALAURÉAT 2019 : SYMBOLE D'UN MINISTRE SOURD À LA COLÈRE DES PERSONNELS

Tout au long de la dernière année scolaire, Jean-Michel Blanquer a dû faire face à une vive contestation de sa politique : mouvement contre la réforme de la voie professionnelle à l'automne, refus des injonctions pédagogiques et des évaluations nationales dans le premier degré et enfin mouvement contre sa loi « pour une École de la confiance ».

Alors que le ministre avait déclaré qu'il ne serait pas l'auteur d'une énième loi sur le système scolaire, cette dernière a cristallisé le refus global des réformes menées au pas de charge sans concertation réelle.

Annoncée comme un véhicule législatif technique, la loi Blanquer a, au contraire, fait système, amorçant la réforme des ESPE (anciennement IUFM et lieu de formation des personnels de l'éducation), transformant le cadre de travail des AESH, instituant la possible mise sous tutelle du premier degré par les collèges (via un jeu d'amendements avec la majorité) et surtout, s'attaquant dès son premier article à la liberté d'expression des personnels.

La mobilisation très forte, notamment dans le premier degré avec le soutien des parents d'élèves, a permis le retrait des « Établissements publics locaux des savoirs fondamentaux » permettant de regrouper écoles et collèges. Mais elle a également démontré le mépris du ministre devant la mobilisation ainsi que l'autoritarisme de son administration qui a multiplié les menaces de sanctions contre l'expression publique des enseignant-es en lutte.

Par son attitude, ses prises de paroles publiques, son déni de la réalité réaffirmant sans cesse un soutien introuvable des enseignant-es, le ministre a transformé le désaccord profond des personnels en colère chez nombre d'entre eux.

Pour autant, au-delà de reconductions locales, il n'a jamais été possible de généraliser la grève, notamment dans les lycées généraux et techno-



logiques, alors que les réformes du lycée et du baccalauréat soulevaient de plus en plus d'opposition chez les enseignant-es et d'inquiétude chez les élèves et les familles.

Dans ce contexte, une large intersyndicale du second degré public, privé et agricole (dont la CGT Educ'Action, le SNEIP, et la CGT Agri), a décidé d'appeler à la grève le premier jour de surveillance du baccalauréat puis du brevet.

La grève a été massivement suivie et, dans de nombreux établissements, reconduite avec le soutien de l'intersyndicale.

Des assemblées générales de correcteurs et correctrices ont choisi de ne pas remettre les copies corrigées empêchant de nombreux jurys de débiter avec l'ensemble des notes des candidat-es.

JM Blanquer n'a alors eu pour seule réponse que l'autoritarisme, les menaces de sanctions et le mépris des bachelier-ères en ordonnant aux jurys de bac de comptabiliser la moyenne annuelle voire d'inventer une note, bafouant ainsi leur souveraineté mais

aussi le principe d'égalité devant l'examen.

Alors que le mouvement était très minoritaire, avec des académies (comme Toulouse, Bordeaux, Grenoble, en Île-de-France...) et des disciplines (philosophie, SES...) plus mobilisées que d'autres, le ministre a ainsi ressoudé les rangs des enseignant-es.

En conséquence, de nombreux jurys, même non-grévistes, ont refusé de délibérer et d'obéir à des injonctions manifestement illégales.

Par son attitude, Jean-Michel Blanquer a sans doute perdu tout crédit auprès des personnels.

Ils pourraient bien le lui rappeler en cette rentrée, alors que la mise en œuvre des réformes des lycées s'annonce chaotique.

Les organisations de la FERC mettront tout en œuvre pour construire un mouvement d'ampleur contre la politique de ce gouvernement dans l'éducation mais aussi dans la fonction publique et contre la réforme des retraites.